

- **Je renseigne l'intégralité des informations demandées dans le dossier de souscription •
(Y compris la fiche connaissance client relative à la réglementation MIF)**

I. FICHE CONNAISSANCE CLIENT : Je complète et renseigne l'intégralité du questionnaire

1/ IDENTIFICATION DE L'INVESTISSEUR

- Je renseigne les informations demandées (ainsi que celles du conjoint dans le cadre d'une souscription commune dans l'encart co-souscripteur) ou la personne morale;
- J'indique si le ou les souscripteur(s) sont politiquement exposé(s).

2/ FICHE CONNAISSANCE CLIENT (à renseigner par le représentant légal pour les personnes morales):

- Situation patrimoniale de l'investisseur;
- Renseignements concernant l'opération et le financement;
- Objectif de l'investisseur;
- Attention : Si votre profil d'investisseur(s) est «Prudent», vous devez cocher l'encart en dessous de **Q7**.
- Le Conseiller indique son nom, son n° CIF et signe en dernière page;
- Le souscripteur signe en dernière page (ainsi que le conjoint dans le cas d'une souscription commune dans l'encart co-souscripteur).

II. BULLETIN DE SOUSCRIPTION :

1/ SOUSCRIPTION PAR UNE OU DES PERSONNE(S) PHYSIQUE(S)

- Je coche la (les) mention(s) parmi : Monsieur, Madame, Mademoiselle, Monsieur & Madame, Messieurs, Mesdames, Personne morale ou Indivision;
- Je mentionne les nom, prénom(s), date et lieu de naissance, adresse, code postal et ville, numéro de téléphone (mobile de préférence), mail et profession (ainsi que ceux du conjoint dans le cadre d'une souscription commune dans l'encart co-souscripteur);
- Je coche la case correspondante à la nature de la propriété et à la situation de famille.
- J'indique le nombre de parts souscrites et le montant global de l'investissement.

2/ SOUSCRIPTION PAR UNE OU DES PERSONNE(S) MORALE(S)

- Pour chaque société : je renseigne les nom, forme juridique, régime fiscal ; l'adresse du siège, le code postal, la ville, un numéro de téléphone (mobile de préférence) et une adresse mail;
- Je mentionne le représentant légal en indiquant ses nom, prénom(s), adresse personnelle, code postal et ville ainsi qu'un numéro de téléphone (mobile de préférence) et un mail, la profession

3/ MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- J'indique si le règlement se fait au comptant, par prélèvement, par virement ou par emprunt.

4/ SIGNATURE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION

- Je signe électroniquement ou manuscritement et j'indique le nombre de parts en toutes lettres.

**Attention : En cas de souscription conjointe, les deux souscripteurs doivent signer et indiquer le nombre de parts en toutes lettres.
Dans le cas contraire, la souscription ne pourra être enregistrée.**

III. PIÈCES A JOINDRE :

- Toutes les pièces mentionnées en page 1 paragraphe « document à fournir » en fonction du souscripteur : personne physique ou personne morale;
- Pour le Conseiller : compléter la partie relative au cabinet.

POUR RAPPEL : TOUTE SOUSCRIPTION NE SERA VALIDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION QU'APRÈS RÉCEPTION DE L'INTÉGRALITÉ DES FONDS.

PERSONNE PHYSIQUE ou PERSONNE MORALE

SOUSCRIPTEUR			
<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> M ^{me}	<input type="checkbox"/> M ^{lle}	<input type="checkbox"/> Indivision
Nom :			
Prénom(s) :			
Nom de jeune fille :			
Adresse fiscale :			
CP : [][][][][][][][][][][][][][][][] Ville :			
Né(e) le : [][][][][][][][][][][][][][][][]			
à : Département : [][][][]			
Tél. Portable : [][][][][][][][][][][][][][][][]			
Adresse e-mail :			
Nationalité :			
Profession :			
Situation de famille :			
<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Marié(e)	<input type="checkbox"/> Pacsé(e)	
<input type="checkbox"/> Veuf(ve)	<input type="checkbox"/> Divorcé(e)	<input type="checkbox"/> Union libre	
Marié(e) ou pacsé(e)* :			
<input type="checkbox"/> Communauté universelle	<input type="checkbox"/> Participation aux acquêts		
<input type="checkbox"/> Séparation de biens	<input type="checkbox"/> Indivision		
<input type="checkbox"/> Communauté réduite aux acquêts			
<input type="checkbox"/> Autres (préciser) :			
Autres cas : <input type="checkbox"/> Mineur <input type="checkbox"/> Émancipé			
Résident Fiscal Français : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Si non, précisez :			
Nombres d'enfant(s) à charge : [][][]			
Représenté(e) par un tiers : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
(Dans le cas d'une indivision, d'un mineur, d'un protégé...)			
<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> M ^{me}	<input type="checkbox"/> M ^{lle}	
Nom et Prénom(s) du Tiers :			
Adresse de correspondance si différente de l'adresse fiscale :			
CP : [][][][][][][][][][][][][][][][] Ville :			

Personne Morale

Raison Sociale :

N° de SIREN : [][][][][][][][][][][][][][][][]

Forme juridique :

Adresse du siège social :

CP : [][][][][][][][][][][][][][][][] Ville :

Représentée par :

Nom :

Prénom(s) :

Agissant en qualité de :

dûment habilité(e).

Tél. Portable : [][][][][][][][][][][][][][][][]

Adresse e-mail :

CO-SOUSCRIPTEUR			
<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> M ^{me}	<input type="checkbox"/> M ^{lle}	<input type="checkbox"/> Indivision
Nom :			
Prénom(s) :			
Nom de jeune fille :			
Adresse fiscale :			
CP : [][][][][][][][][][][][][][][][] Ville :			
Né(e) le : [][][][][][][][][][][][][][][][]			
à : Département : [][][][]			
Tél. Portable : [][][][][][][][][][][][][][][][]			
Adresse e-mail :			
Nationalité :			
Profession :			
Situation de famille :			
<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Marié(e)	<input type="checkbox"/> Pacsé(e)	
<input type="checkbox"/> Veuf(ve)	<input type="checkbox"/> Divorcé(e)	<input type="checkbox"/> Union libre	
Marié(e) ou pacsé(e)* :			
<input type="checkbox"/> Communauté universelle	<input type="checkbox"/> Participation aux acquêts		
<input type="checkbox"/> Séparation de biens	<input type="checkbox"/> Indivision		
<input type="checkbox"/> Communauté réduite aux acquêts			
<input type="checkbox"/> Autres (préciser) :			
Autres cas : <input type="checkbox"/> Mineur <input type="checkbox"/> Émancipé			
Résident Fiscal Français : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Si non, précisez :			
Nombres d'enfant(s) à charge : [][][]			
Représenté(e) par un tiers : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
(Dans le cas d'une indivision, d'un mineur, d'un protégé...)			
<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> M ^{me}	<input type="checkbox"/> M ^{lle}	
Nom et Prénom(s) du Tiers :			
Adresse de correspondance si différente de l'adresse fiscale :			
CP : [][][][][][][][][][][][][][][][] Ville :			

Personne Morale

Raison Sociale :

N° de SIREN : [][][][][][][][][][][][][][][][]

Forme juridique :

Adresse du siège social :

CP : [][][][][][][][][][][][][][][][] Ville :

Représentée par :

Nom :

Prénom(s) :

Agissant en qualité de :

dûment habilité(e).

Tél. Portable : [][][][][][][][][][][][][][][][]

Adresse e-mail :

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE**

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

Oui Non

** Personnes politiquement exposées : Chef d'État, membre d'un gouvernement ou de la Commission européenne ; Membre d'un parlement ou du Parlement européen ; Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction ; Membre d'une cour des comptes ; Dirigeant ou membre de la direction d'une banque centrale ; Ambassadeur, haut diplomate, consul ; Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; Membre de la direction d'une entreprise publique ; Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité (ex : OTAN, ONU, BCE...). Dans le cadre de la mise en œuvre de la 3ème directive de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, nous sommes tenus de réunir des informations complémentaires concernant les Personnes Politiquement Exposées. Si vous avez coché « Oui » à la question ci-dessus, merci de bien vouloir renseigner le questionnaire relatif aux PPE.

Cette fiche de renseignements, établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du Code Monétaire et Financier, a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans des parts de SCPI avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. Vos réponses, destinées à la seule information d'Inter Gestion REIM, resteront strictement confidentielles.

SITUATION PATRIMONIALE DE L'INVESTISSEUR (OU DE LA PERSONNE MORALE) :

Estimation globale de votre patrimoine : Moins de 100K€ de 100 à 200K€ de 200 à 450K€
 De 450 à 750K€ de 750 à 1000K€ plus de 1000K€

Répartition de votre patrimoine (en %) :

Actifs Immobiliers : Résidence principale %

Immobilier d'investissement %

Actifs Financiers : %
 (Compte titres, PEA, assurance vie en UC et en euros, contrat de capitalisation, PEE,...)

Liquidités : %
 (Livrets, PEL, CEL, compte à terme, LDD, compte courant, ...)

Actifs Professionnels : %

Revenus annuels de votre foyer fiscal : moins de 45 K€ de 45 à 75 K€ de 75 à 150 K€ plus de 150 K€

Répartition des revenus annuels :

Revenus Professionnels : % Revenus Locatifs : % Revenus de Valeurs Mobilières : %

Montant global des engagements financiers (Tous crédits confondus) :

Moins de 10 000€ de 10 000 à 50 000€ de 50 000 à 150 000€

De 150 000 à 300 000€ Plus de 300 000€

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPÉRATION ET LE FINANCEMENT :

Typologie de l'investissement :

SCPI Rendement **CRISTAL RENTE**

SCPI Malraux **PIERRE INVESTISSEMENT 10**

SCPI Déficit Foncier **PIERRE CAPITALISATION**

SCPI Pinel **PATRIMOINE HABITAT NEUF**

Montant de l'investissement : €

Nombre de part(s) : part(s)

Financement à crédit : Oui Non

Si oui, montant du prêt : €

Nom de la banque :

Type de prêt : Amortissable In fine

Durée du remboursement : ans Périodicité : Montant : €

Apport personnel : Oui Non Montant : €

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPÉRATION ET LE FINANCEMENT :

Votre horizon de placement : Court terme (< à 5 ans) Moyen terme (entre 5 et 10 ans) Long terme (> à 10 ans)

Vos objectifs de placement : Revenus complémentaires Transmission patrimoniale

Diversification de patrimoine Réduction d'impôt

Autres (à préciser) :

CONNAISSANCE ET EXPÉRIENCE DE L'INVESTISSEUR (ou du Représentant légal) :

Q1. Connaissez-vous les instruments financiers suivants ?

(Plusieurs choix possibles)

Actions	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Obligations	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
OPCVM (SICAV, FCP, etc ...)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
EMTN, certificats indexés	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
FCPI, FIP	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
OPCI, SCPI	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Q2. Sur quels type d'instruments financiers avez-vous déjà investi ? (Plusieurs choix possibles)

Actions	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Obligations	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
OPCVM (SICAV, FCP, etc ...)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
EMTN, certificats indexés	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
FCPI, FIP	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
OPCI, SCPI	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Q3. Gérez-vous vous-même votre portefeuille ? Non Oui, depuis : Moins de 3 ans Plus de 3 ans

Q4. Vous êtes donc un investisseur : Averti Profane

Q5. Savez vous que la SCPI est un placement investi quasi-exclusivement en immobilier ? Oui Non

Q6. Connaissez-vous les risques liés aux investissements en parts de SCPI ? Oui Non

Q7. Quel risque êtes-vous prêt à supporter ?

Votre profil d'investisseur est donc :

<input type="checkbox"/> Un risque nul et une rentabilité modérée mais sûre	Prudent*
<input type="checkbox"/> Un risque faible et une rentabilité moyenne mais non garantie	Prudent*
<input type="checkbox"/> Un risque moyen pour saisir des opportunités	Équilibré
<input type="checkbox"/> Un risque élevé pour rechercher des plus-values importantes	Dynamique

*Si vous investissez dans des SCPI, supports d'investissements équilibrés, ne correspondant pas à votre profil de risque Prudent, cochez la case suivante :

En dépit de vos préconisations j'ai (nous avons) choisi d'investir sur des parts de SCPI qui présentent un profil de risque plus élevé que mon (notre) profil d'investisseur « prudent » déterminé ci-dessus et qui sont donc susceptibles d'enregistrer des variations tant à la hausse qu'à la baisse ou des risques de perte en capital plus importantes.

Je certifie :

- Avoir pris connaissance de la notice d'information de la SCPI souscrite, y compris l'avertissement de l'Autorité des marchés financiers figurant dans cette notice.
- Avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause des parts de SCPI Inter Gestion REIM, en adéquation avec mon expérience, mes besoins, mes objectifs et ma situation financière.

Je reconnais :

- Que ce document a été établi sur la base d'informations que j'ai communiquées à mon Conseiller et que celles-ci sont exactes à la date de la signature ci-dessus.
- Que les décisions d'investissement mentionnées ci-dessus le sont sur la base de la réglementation fiscale actuellement en vigueur et que nul ne pourra être tenu responsable de toute modification ultérieure de cette réglementation.
- Avoir pris connaissance au préalable des statuts, du dernier prospectus ou notice d'information en vigueur de la SCPI ci-dessus mentionnée, proposée par mon Conseiller.
- Que cette SCPI constitue une solution pertinente au regard des informations que j'ai fournies quant à mes besoins, à ma situation, à mon expérience et connaissance du marché des instruments financiers.
- Avoir pris connaissance qu'un investissement en SCPI peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change, tout comme les revenus qui y sont rattachés.

Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par Inter Gestion REIM. Elles pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires / sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponse aux obligations légales et réglementaires. Vous pouvez vous opposer à l'utilisation par Inter Gestion REIM, de vos données personnelles aux fins de propositions commerciales en cochant la case ci-contre :

Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés en écrivant à Inter Gestion REIM, 2 rue de la Paix 75002 Paris ou par mail à : contact@inter-gestion.com. En outre, vous êtes informé qu'Inter Gestion REIM, met en œuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès est conforme à l'article L.561-45 du Code monétaire et financier.

Prénom(s)/Nom du Conseiller (non CIF) :

Prénom(s)/Nom du CIF :

Fait à le

Signature du Conseiller

Signature du Souscripteur

Signature du Co-Souscripteur

ATTESTATION D'ORIGINE DES FONDS

(Valable pour toutes les SCPI gérées par Inter Gestion REIM et distribuées par Inter Gestion Diffusion)

POUR LES OPÉRATIONS DE PLUS DE 60 000 €

SCPI SOUSCRITE:

SCPI Rendement **CRISTAL RENTE**

SCPI Malraux **PIERRE INVESTISSEMENT 10**

SCPI Déficit Foncier **PIERRE CAPITALISATION**

SCPI Pinel **PATRIMOINE HABITAT NEUF**

SOUSCRIPTEUR:

Monsieur

Madame

Mademoiselle

Indivision

Personne Morale

Nom/Raison sociale : Prénom(s)/Représentant :

Adresse (du siège social, le cas échéant) :

CP: | | | | | Ville:

N° de SIREN : | | | | | | | | | | (le cas échéant)

CO-SOUSCRIPTEUR:

Monsieur

Madame

Mademoiselle

Indivision

Personne Morale

Nom/Raison sociale : Prénom(s)/Représentant :

Adresse (du siège social, le cas échéant) :

CP: | | | | | Ville:

N° de SIREN : | | | | | | | | | | (le cas échéant)

MONTANT DE LA SOUSCRIPTION:

Un total de : €, représentant part(s)

Si le paiement est effectué par une autre personne que le souscripteur ci dessus, en préciser le motif :

ORIGINE DES FONDS FINANÇANT LA SOUSCRIPTION:

Épargne

Réinvestissement suite à:

Vente d'actifs immobilier

Vente d'actifs mobilier

Autres (préciser):

Emprunt auprès de (préciser le nom de la banque):

Héritage

Donation

Autres (préciser):

Origine des fonds

Justificatif(s) demandés

Épargne Copie du ou des relevés de comptes d'épargne / Copie de l'avis d'imposition sur demande

Héritage Copie du courrier avec l'objet du règlement et du chèque émis par le notaire

Donation Copie du courrier avec l'objet du règlement et du chèque émis par le notaire

Cession d'actifs immobiliers Copie de l'acte de vente et/ou du chèque émis par le notaire

Cession d'actifs mobiliers Copie du relevé d'opération de vente des titres

Prestations / Indemnités Copie des bulletins de salaires ou du courrier ou du chèque émis par l'entreprise

Réemploi des fonds Copie du relevé d'opération

Autres Tout justificatif mentionnant le montant et l'origine du versement

ÊTES-VOUS DÉJÀ ASSOCIÉ DE LA SCPI?

Oui

Non

Je(nous) certifie(ons) l'exactitude des informations ci-dessus,

Fait à

Le | | | | |

Signature du Souscripteur _____

Signature du Co-Souscripteur _____



CRISTAL RENTE

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 300 150 000 €
2 rue de la Paix 75002 Paris - Tél. : 01 43 12 52 52 - Fax : 01 43 12 52 53
Objet social : Acquisition et Gestion d'un patrimoine immobilier locatif

**À REMPLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE DONT UN
ORIGINAL DOIT ÊTRE REMIS
À LA SOCIÉTÉ DE GESTION.**

NUE-PROPRIÉTÉ TEMPORAIRE

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS EN NUE-PROPRIÉTÉ

SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} M^{lle} Indivision

Nom :

Prénom(s) :

Nom de jeune fille :

Personne Morale

Raison Sociale :

N° de SIREN : | | | | | | | | | |

Représentée par :

Nom :

Prénom(s) :

Agissant en qualité de :

dûment habilité(e).

Déjà client Inter Gestion REIM : Oui Non

Fiscalité : IR IS

CO-SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} M^{lle} Indivision

Nom :

Prénom(s) :

Nom de jeune fille :

Personne Morale

Raison Sociale :

N° de SIREN : | | | | | | | | | |

Représentée par :

Nom :

Prénom(s) :

Agissant en qualité de :

dûment habilité(e).

Déjà client Inter Gestion REIM : Oui Non

Fiscalité : IR IS

Vote et communication électronique : Oui Non

*** Attention : Cette déclaration est faite par l'investisseur sous sa pleine et entière responsabilité. La Société de gestion se laisse la possibilité de demander ultérieurement tout document justifiant cette déclaration sur l'honneur et ce à tout moment. Pour les souscripteurs mariés sous le régime de la communauté ou pacsés sous le régime de l'indivision : mentions et signatures des signataire et conjoint(e).**

DÉCLARATION PRÉALABLE :

Je (nous) déclare(ons) :

- Ne pas être une (des) "US person".

- Avoir reçu une copie du bulletin de souscription, un exemplaire de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, des statuts, des derniers bulletin semestriel et rapport annuel.

- Avoir pris connaissance des conditions de souscription figurant au verso.

- Avoir pris connaissance que la date d'entrée en jouissance prendra effet en fonction de la date d'encaissement des fonds.

- Être informé(e)s que la Société de gestion ne garantit pas la revente des parts.

- Souscrire⁽¹⁾ en nue-propiété pour une durée de.....ans⁽²⁾ un montant de €,
soit parts⁽³⁾ au prix de €⁽²⁾.

(1) minimum 1 part frais inclus. (2) Les durées de démembrement et prix de souscription de la part frais inclus appliqués sont indiqués au verso.

(3) jusqu'à cinq décimales après la virgule sans arrondi.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT :

Par **Chèque à l'ordre de** la SCPI CRISTAL RENTE

Par **Prélèvement SEPA** (date du prélèvement selon la date de réception de votre dossier complet)

Par **Virement bancaire** sur le compte de la SCPI CRISTAL RENTE (IBAN ci-dessous)

IBAN

FR76 3000 4022 0900 0105 3375 182

BIC

BNPAFRPPCPI

Par **Financement** - Établissement prêteur : Nantissement des parts : Oui..... Non

Fait à le | | | | | | | | | | en 2 exemplaires dont un est resté en ma (notre) possession.

Nombre de part(s) en toutes lettres et Signature(s) manuscrite(s) **ou** Signature(s) électronique(s).

Souscripteur

Co-souscripteur

Nom/Prénom(s) du Conseiller :

Nom du CIF : Nom du Cabinet :

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ

CODE ID : | | | | |

Date de réception : | | | | | | | | | | Date enregistrement : | | | | | | | | | | Date d'entrée en jouissance : | | | | | | | | | |

Toutes les informations recueillies dans le présent bulletin sont nécessaires pour le traitement de la demande de souscription de parts et seront conservées par Inter Gestion REIM pendant toute la durée de votre investissement. Inter Gestion REIM est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède au sens des dispositions du Règlement Européen 2016/679. Seuls les personnes exerçant au sein d'Inter Gestion REIM, les partenaires, les prestataires en qualité de sous traitants d'Inter Gestion REIM ainsi que les autorités administratives, légales ou réglementaires habilitées seront destinataires de ces données personnelles. Toute personne concernée dispose auprès d'Inter Gestion REIM d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur ses données personnelles. Les conditions de traitement des données personnelles sont disponibles en ligne sur le site internet : www-inter-gestion.com.

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 DU CODE DE COMMERCE ET 1833 DU CODE DE COMMERCE ET 1834 DU CODE DE COMMERCE - SIREN 531 884 070 RCS Paris. L. 214-86 À L. 214-118, L. 231-8 À L. 231-21 ET R. 214-130 À R. 214-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS - SIREN 531 884 070 RCS Paris.

CRISTAL RENTE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 du code civil, L.214-86 À L.214-118, L.231-8 À L.231-21 ET R.214-130 À R.214-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS • Capital social de 300 150 000 € • 531 884 070 RCS Paris.

2 rue de la paix 75002 Paris • tél. : 01 43 12 52 52 - fax : 01 43 12 52 53

La Société de gestion a obtenu l'agrément de la AMF n° SGP 12000008 du 29 février 2012.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Durée de la société: La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris.

Capital social d'origine: 765 000 euros

Capital statutaire: Le capital social statutaire est fixé à 300 150 000 euros. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence du plafond de 300 150 000 euros.

Date d'ouverture des souscriptions: 11 août 2011

Durée de démembrement et prix de souscription de la part: Le prix de souscription d'une part frais inclus correspondant à la durée de démembrement temporaire choisie est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le prix de souscription d'une part en pleine propriété est de 1 236,67€ à compter du 1^{er} février 2020.

DURÉE	CLÉS DE RÉPARTITION		PRIX DE LA PART EN NUE-PROPRIÉTÉ	PRIX DE LA PART EN USUFRUIT
	NUE-PROPRIÉTÉ	USUFRUIT		
3 ANS	87,5%	12,5%	1 082,08625 €	154,58375 €
4 ANS	85,0%	15,0%	1 051,16950 €	185,50050 €
5 ANS	80,0%	20,0%	989,33600 €	247,33400 €
6 ANS	78,0%	22,0%	964,60260 €	272,06740 €
7 ANS	75,0%	25,0%	927,50250 €	309,16750 €
8 ANS	72,5%	27,5%	896,58575 €	340,08425 €
9 ANS	70,0%	30,0%	865,66900 €	371,00100 €
10 ANS	68,0%	32,0%	840,93560 €	395,73440 €
11 ANS	66,0%	34,0%	816,20220 €	420,46780 €
12 ANS	64,5%	35,5%	797,65215 €	439,01785 €
13 ANS	64,0%	36,0%	791,46880 €	445,20120 €
14 ANS	63,0%	37,0%	779,10210 €	457,56790 €
15 ANS	61,5%	38,5%	760,55205 €	476,11795 €
16 ANS	61,0%	39,0%	754,36870 €	482,30130 €
17 ANS	60,0%	40,0%	742,00200 €	494,66800 €
18 ANS	59,0%	41,0%	729,63530 €	507,03470 €
19 ANS	58,0%	42,0%	717,26860 €	519,40140 €
20 ANS	57,5%	42,5%	711,08525 €	525,58475 €

Minimum de souscription: 1 part

Modalités de règlement: Le règlement s'effectue à l'ordre de SCPI CRISTAL RENTE au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription. Il est adressé au siège de la Société de gestion : 2 rue de la Paix - 75002 Paris. Le règlement correspondant doit être obligatoirement joint. En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'établissement prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

Jouissance des parts: Les parts souscrites porteront jouissance en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1^{er} jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

Responsabilité des associés: La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

Revente des parts: La SCPI ne garantit pas la revente des parts.

Gestion de la trésorerie: Les revenus de capitaux mobiliers (intérêts, revenus distribués et revenus assimilés) perçus ou inscrits en compte à compter du 1^{er} janvier 2018, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30% dont 12,8% pour l'impôt sur le revenu et 17,2% pour les prélèvements sociaux. Toutefois les contribuables qui y auraient intérêt pourront opter pour l'imposition de l'ensemble de leurs revenus mobiliers suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les revenus immobiliers (revenus fonciers et plus values immobilières) sont exclus du champ d'application de l'imposition forfaitaire et imposés dans les conditions de droit commun.

Personnes Physiques:

- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport ou carte de séjour) du (des) signataire(s),
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, facture de téléphonie fixe, facture d'eau ou quittance de loyer),
- Fiche de renseignement.

Mineurs et Majeurs protégés: Le bulletin doit être établi au nom du mineur avec mention de sa situation juridique et signé par le représentant légal qui indique ses nom, prénom, qualité et domicile. Pour les majeurs protégés : remplir le formulaire au nom du majeur protégé, le faire signer par le tuteur ou le curateur et le majeur protégé. Joindre une copie du jugement de protection ainsi qu'une pièce d'identité du tuteur ou curateur.

Les bulletins de souscription sont à adresser à la Société de gestion par courrier : Inter Gestion REIM - 2, rue de la paix - 75002 Paris. La Société de gestion ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise ou non transmission/réception des bulletins de souscription.

Société de gestion: Inter Gestion REIM SA titulaire de l'agrément délivré par l'Autorité des marchés financiers le 29 février 2012 sous le numéro SGP 12000008 domiciliée 2, rue de la paix - 75002 Paris.



CRISTAL RENTE

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 300 150 000 €
2 rue de la Paix 75002 Paris - Tél. : 01 43 12 52 52 - Fax : 01 43 12 52 53
Objet social : Acquisition et Gestion d'un patrimoine immobilier locatif

**À REMPLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE DONT UN
ORIGINAL DOIT ÊTRE REMIS
À LA SOCIÉTÉ DE GESTION.**

NUE-PROPRIÉTÉ TEMPORAIRE

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS EN NUE-PROPRIÉTÉ

SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} M^{lle} Indivision

Nom :
Prénom(s) :
Nom de jeune fille :

Personne Morale

Raison Sociale :
N° de SIREN : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
Représentée par :
Nom :
Prénom(s) :
Agissant en qualité de :
dûment habilité(e).

Déjà client Inter Gestion REIM : Oui Non
Fiscalité : IR IS

CO-SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} M^{lle} Indivision

Nom :
Prénom(s) :
Nom de jeune fille :

Personne Morale

Raison Sociale :
N° de SIREN : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
Représentée par :
Nom :
Prénom(s) :
Agissant en qualité de :
dûment habilité(e).

Déjà client Inter Gestion REIM : Oui Non
Fiscalité : IR IS

Vote et communication électronique : Oui Non

*** Attention : Cette déclaration est faite par l'investisseur sous sa pleine et entière responsabilité. La Société de gestion se laisse la possibilité de demander ultérieurement tout document justifiant cette déclaration sur l'honneur et ce à tout moment. Pour les souscripteurs mariés sous le régime de la communauté ou pacsés sous le régime de l'indivision : mentions et signatures des signataire et conjoint(e).**

DÉCLARATION PRÉALABLE :

Je (nous) déclare(ons) :

- Ne pas être une (des) "US person".
 - Avoir reçu une copie du bulletin de souscription, un exemplaire de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, des statuts, des derniers bulletin semestriel et rapport annuel.
 - Avoir pris connaissance des conditions de souscription figurant au verso.
 - Avoir pris connaissance que la date d'entrée en jouissance prendra effet en fonction de la date d'encaissement des fonds.
 - Être informé(e)s que la Société de gestion ne garantit pas la revente des parts.
 - Souscrire ⁽¹⁾ en nue-propiété pour une durée de ans ⁽²⁾ un montant de €
soit parts ⁽³⁾ au prix de € ⁽²⁾.
- (1) minimum 1 part frais inclus. (2) Les durées de démembrement et prix de souscription de la part frais inclus appliqués sont indiqués au verso.
(3) jusqu'à cinq décimales après la virgule sans arrondi.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT :

- Par **Chèque à l'ordre de** la SCPI CRISTAL RENTE
- Par **Prélèvement SEPA** (date du prélèvement selon la date de réception de votre dossier complet)
- Par **Virement bancaire** sur le compte de la SCPI CRISTAL RENTE (IBAN ci-dessous)

IBAN

FR76 3000 4022 0900 0105 3375 182

BIC

BNPAFRPPCPI

Par **Financement** - Établissement prêteur : Nantissement des parts : Oui Non

Fait à le | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | en 2 exemplaires dont un est resté en ma (notre) possession.

Nombre de part(s) en toutes lettres et Signature(s) manuscrite(s) **ou** Signature(s) électronique(s).

Souscripteur

Co-souscripteur

Nom/Prénom(s) du Conseiller :

Nom du CIF : Nom du Cabinet :

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ

CODE ID : | | | | | |

Date de réception : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | Date enregistrement : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | Date d'entrée en jouissance : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Toutes les informations recueillies dans le présent bulletin sont nécessaires pour le traitement de la demande de souscription de parts et seront conservées par Inter Gestion REIM pendant toute la durée de votre investissement. Inter Gestion REIM est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède au sens des dispositions du Règlement Européen 2016/679. Seuls les personnes exerçant au sein d'Inter Gestion REIM, les partenaires, les prestataires en qualité de sous traitants d'Inter Gestion REIM ainsi que les autorités administratives, légales ou réglementaires habilitées seront destinataires de ces données personnelles. Toute personne concernée dispose auprès d'Inter Gestion REIM d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur ses données personnelles. Les conditions de traitement des données personnelles sont disponibles en ligne sur le site internet : www-inter-gestion.com.

CRISTAL RENTE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 du code civil, L.214-86 À L.214-118, L.231-8 À L.231-21 ET R.214-130 À R.214-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS • Capital social de 300 150 000 € • 531 884 070 RCS Paris.

2 rue de la paix 75002 Paris • tél. : 01 43 12 52 52 - fax : 01 43 12 52 53

La Société de gestion a obtenu l'agrément de la AMF n° SGP 12000008 du 29 février 2012.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Durée de la société: La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris.

Capital social d'origine: 765 000 euros

Capital statutaire: Le capital social statutaire est fixé à 300 150 000 euros. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence du plafond de 300 150 000 euros.

Date d'ouverture des souscriptions: 11 août 2011

Durée de démembrement et prix de souscription de la part: Le prix de souscription d'une part frais inclus correspondant à la durée de démembrement temporaire choisie est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le prix de souscription d'une part en pleine propriété est de 1 236,67€ à compter du 1^{er} février 2020.

DURÉE	CLÉS DE RÉPARTITION		PRIX DE LA PART EN NUE-PROPRIÉTÉ	PRIX DE LA PART EN USUFRUIT
	NUE-PROPRIÉTÉ	USUFRUIT		
3 ANS	87,5%	12,5%	1 082,08625 €	154,58375 €
4 ANS	85,0%	15,0%	1 051,16950 €	185,50050 €
5 ANS	80,0%	20,0%	989,33600 €	247,33400 €
6 ANS	78,0%	22,0%	964,60260 €	272,06740 €
7 ANS	75,0%	25,0%	927,50250 €	309,16750 €
8 ANS	72,5%	27,5%	896,58575 €	340,08425 €
9 ANS	70,0%	30,0%	865,66900 €	371,00100 €
10 ANS	68,0%	32,0%	840,93560 €	395,73440 €
11 ANS	66,0%	34,0%	816,20220 €	420,46780 €
12 ANS	64,5%	35,5%	797,65215 €	439,01785 €
13 ANS	64,0%	36,0%	791,46880 €	445,20120 €
14 ANS	63,0%	37,0%	779,10210 €	457,56790 €
15 ANS	61,5%	38,5%	760,55205 €	476,11795 €
16 ANS	61,0%	39,0%	754,36870 €	482,30130 €
17 ANS	60,0%	40,0%	742,00200 €	494,66800 €
18 ANS	59,0%	41,0%	729,63530 €	507,03470 €
19 ANS	58,0%	42,0%	717,26860 €	519,40140 €
20 ANS	57,5%	42,5%	711,08525 €	525,58475 €

Minimum de souscription: 1 part

Modalités de règlement: Le règlement s'effectue à l'ordre de SCPI CRISTAL RENTE au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription. Il est adressé au siège de la Société de gestion : 2 rue de la Paix - 75002 Paris. Le règlement correspondant doit être obligatoirement joint. En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'établissement prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

Jouissance des parts: Les parts souscrites porteront jouissance en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1^{er} jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

Responsabilité des associés: La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

Revente des parts: La SCPI ne garantit pas la revente des parts.

Gestion de la trésorerie: Les revenus de capitaux mobiliers (intérêts, revenus distribués et revenus assimilés) perçus ou inscrits en compte à compter du 1^{er} janvier 2018, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30% dont 12,8% pour l'impôt sur le revenu et 17,2% pour les prélèvements sociaux. Toutefois les contribuables qui y auraient intérêt pourront opter pour l'imposition de l'ensemble de leurs revenus mobiliers suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les revenus immobiliers (revenus fonciers et plus values immobilières) sont exclus du champ d'application de l'imposition forfaitaire et imposés dans les conditions de droit commun.

Personnes Physiques:

- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport ou carte de séjour) du (des) signataire(s),
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, facture de téléphonie fixe, facture d'eau ou quittance de loyer),
- Fiche de renseignement.

Mineurs et Majeurs protégés: Le bulletin doit être établi au nom du mineur avec mention de sa situation juridique et signé par le représentant légal qui indique ses nom, prénom, qualité et domicile. Pour les majeurs protégés : remplir le formulaire au nom du majeur protégé, le faire signer par le tuteur ou le curateur et le majeur protégé. Joindre une copie du jugement de protection ainsi qu'une pièce d'identité du tuteur ou curateur.

Les bulletins de souscription sont à adresser à la Société de gestion par courrier : Inter Gestion REIM - 2, rue de la paix - 75002 Paris. La Société de gestion ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise ou non transmission/réception des bulletins de souscription.

Société de gestion: Inter Gestion REIM SA titulaire de l'agrément délivré par l'Autorité des marchés financiers le 29 février 2012 sous le numéro SGP 12000008 domiciliée 2, rue de la paix - 75002 Paris.



CRISTAL RENTE

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 300 150 000 €
2 rue de la Paix 75002 Paris - Tél. : 01 43 12 52 52 - Fax : 01 43 12 52 53

Objet social : Acquisition et Gestion d'un patrimoine immobilier locatif

À REMPLIR EN TRIPLE
EXEMPLAIRE DONT UN
ORIGINAL DOIT ÊTRE REMIS
À LA SOCIÉTÉ DE GESTION.

NUE-PROPRIÉTÉ TEMPORAIRE CONVENTION DE DÉMEMBREMENT

SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} M^{lle} Indivision

Personne Morale

Nom (ou Raison sociale) :

Prénom(s) (ou Représentant légal) :

Nom de jeune fille :

Nu(e)-propriétaire de part(s)

Est convenu ce qui suit,

L'usufruit de part(s) acquis par : la SCI USUFRUIMMO 2016 pour une période de ans à compter de l'entrée en jouissance, cessera après avoir perçu trimestrialités de revenus.

Le certificat nominatif représentatif des parts sera établi au nom de :

M. M^{me} M^{lle} M. et M^{me} MM. M^{mes} pour la nue-propiété.

USUFRUIMMO 2016 (Raison sociale) pour l'usufruit.

DROIT DE VOTE : Conformément à l'article 12 des statuts, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions ordinaires et au nu-propiétaire pour les décisions extraordinaires.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : L'usufruitier perçoit la totalité des résultats distribués jusqu'à l'extinction de l'usufruit. La participation aux bénéfices de l'usufruit s'éteint avec l'arrivée de son terme. Cela peut donner lieu, le cas échéant (date du terme différente du terme du trimestre civil), au versement d'un dernier acompte trimestriel limité à 1 ou 2 mois au lieu de 3 mois.

JOUISSANCE DES PARTS : Les parts souscrites porteront jouissance en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1er jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

PACTE DE PRÉFÉRENCE - NANTISSEMENT : Dans l'hypothèse où le nu-propiétaire ou l'usufruitier désirerait céder ses droits sur ses parts à un tiers, il s'engage à donner la préférence à l'autre partie pour l'acquisition de la nue-propiété ou de l'usufruit selon le cas.

L'offre, précisant les caractéristiques de la cession, devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception. Le bénéficiaire de cette offre disposera d'un délai de quinze jours à compter de la réception pour exercer son droit de préférence.

En cas de nantissement de la nue-propiété ou de l'usufruit, seule la partie concernée par cette garantie est engagée à l'égard de l'organisme financier bénéficiaire.

Cet engagement ne saurait porter préjudice à l'autre partie.

DROIT ET CESSIION : À l'arrivée du terme de la convention, date de l'extinction de l'usufruit, sauf convention contraire entre les parties, le nu-propiétaire acquiert la pleine propriété des parts.

En cas de cession de la nue-propiété ou de l'usufruit, la convention de démembrement sera notifiée au nouvel acquéreur par avenant, et demeurera en vigueur.

LE NU-PROPRIÉTAIRE ET L'USUFRUITIER DÉCLARENT :

- Avoir reçu un exemplaire et pris connaissance du dossier de souscription (note d'information et statuts, documents commerciaux, bulletin de souscription, derniers rapport annuel et bulletin trimestriel)

Fait à le en 3 exemplaires dont un est resté en ma (notre) possession.

Nombre de part(s) en toutes lettres et Signature(s) manuscrite(s) ou Signature(s) électronique(s).

USUFRUITIER

Par procuration Inter Gestion REIM
Représentée par Gilbert RODRIGUEZ
Président Directeur Général

Souscripteur

NU(S)-PROPRIÉTAIRE(S)

Co-souscripteur

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ

CODE ID :

Date de réception : Date d'enregistrement : Date d'entrée en jouissance :

Toutes les informations recueillies dans le présent bulletin sont nécessaires pour le traitement de la demande de souscription de parts et seront conservées par Inter Gestion REIM pendant toute la durée de votre investissement. Inter Gestion REIM est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède au sens des dispositions du Règlement Européen 2016/679. Seuls les personnes exerçant au sein d'Inter Gestion REIM, les partenaires, les prestataires en qualité de sous traitants d'Inter Gestion REIM ainsi que les autorités administratives, légales ou réglementaires habilitées seront destinataires de ces données personnelles. Toute personne concernée dispose auprès d'Inter Gestion REIM d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur ses données personnelles. Les conditions de traitement des données personnelles sont disponibles en ligne sur le site internet : www-inter-gestion.com.

CRISTAL RENTE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 du code civil, L.214-86 À L.214-118, L.231-8 À L.231-21 ET R.214-130 À R.214-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS • Capital social de 300 150 000 € • 531 884 070 RCS Paris.

2 rue de la paix 75002 Paris • tél. : 01 43 12 52 52 - fax : 01 43 12 52 53

La Société de gestion a obtenu l'agrément de la AMF n° SGP 12000008 du 29 février 2012.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Durée de la société: La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris.

Capital social d'origine: 765 000 euros

Capital statutaire: Le capital social statutaire est fixé à 300 150 000 euros. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence du plafond de 300 150 000 euros.

Date d'ouverture des souscriptions: 11 août 2011

Durée de démembrement et prix de souscription de la part: Le prix de souscription d'une part frais inclus correspondant à la durée de démembrement temporaire choisie est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le prix de souscription d'une part en pleine propriété est de 1 236,67€ à compter du 1^{er} février 2020.

DURÉE	CLÉS DE RÉPARTITION		PRIX DE LA PART EN NUE-PROPRIÉTÉ	PRIX DE LA PART EN USUFRUIT
	NUE-PROPRIÉTÉ	USUFRUIT		
3 ANS	87,5%	12,5%	1 082,08625 €	154,58375 €
4 ANS	85,0%	15,0%	1 051,16950 €	185,50050 €
5 ANS	80,0%	20,0%	989,33600 €	247,33400 €
6 ANS	78,0%	22,0%	964,60260 €	272,06740 €
7 ANS	75,0%	25,0%	927,50250 €	309,16750 €
8 ANS	72,5%	27,5%	896,58575 €	340,08425 €
9 ANS	70,0%	30,0%	865,66900 €	371,00100 €
10 ANS	68,0%	32,0%	840,93560 €	395,73440 €
11 ANS	66,0%	34,0%	816,20220 €	420,46780 €
12 ANS	64,5%	35,5%	797,65215 €	439,01785 €
13 ANS	64,0%	36,0%	791,46880 €	445,20120 €
14 ANS	63,0%	37,0%	779,10210 €	457,56790 €
15 ANS	61,5%	38,5%	760,55205 €	476,11795 €
16 ANS	61,0%	39,0%	754,36870 €	482,30130 €
17 ANS	60,0%	40,0%	742,00200 €	494,66800 €
18 ANS	59,0%	41,0%	729,63530 €	507,03470 €
19 ANS	58,0%	42,0%	717,26860 €	519,40140 €
20 ANS	57,5%	42,5%	711,08525 €	525,58475 €

Minimum de souscription: 1 part

Modalités de règlement: Le règlement s'effectue à l'ordre de SCPI CRISTAL RENTE au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription. Il est adressé au siège de la Société de gestion : 2 rue de la Paix - 75002 Paris. Le règlement correspondant doit être obligatoirement joint. En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'établissement prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

Jouissance des parts: Les parts souscrites porteront jouissance en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1^{er} jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

Responsabilité des associés: La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

Revente des parts: La SCPI ne garantit pas la revente des parts.

Gestion de la trésorerie: Les revenus de capitaux mobiliers (intérêts, revenus distribués et revenus assimilés) perçus ou inscrits en compte à compter du 1^{er} janvier 2018, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30% dont 12,8% pour l'impôt sur le revenu et 17,2% pour les prélèvements sociaux. Toutefois les contribuables qui y auraient intérêt pourront opter pour l'imposition de l'ensemble de leurs revenus mobiliers suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les revenus immobiliers (revenus fonciers et plus values immobilières) sont exclus du champ d'application de l'imposition forfaitaire et imposés dans les conditions de droit commun.

Personnes Physiques:

- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport ou carte de séjour) du (des) signataire(s),
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, facture de téléphonie fixe, facture d'eau ou quittance de loyer),
- Fiche de renseignement.

Mineurs et Majeurs protégés: Le bulletin doit être établi au nom du mineur avec mention de sa situation juridique et signé par le représentant légal qui indique ses nom, prénom, qualité et domicile. Pour les majeurs protégés : remplir le formulaire au nom du majeur protégé, le faire signer par le tuteur ou le curateur et le majeur protégé. Joindre une copie du jugement de protection ainsi qu'une pièce d'identité du tuteur ou curateur.

Les bulletins de souscription sont à adresser à la Société de gestion par courrier : Inter Gestion REIM - 2, rue de la paix - 75002 Paris. La Société de gestion ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise ou non transmission/réception des bulletins de souscription.

Société de gestion: Inter Gestion REIM SA titulaire de l'agrément délivré par l'Autorité des marchés financiers le 29 février 2012 sous le numéro SGP 12000008 domiciliée 2, rue de la paix - 75002 Paris.



CRISTAL RENTE

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 300 150 000 €
2 rue de la Paix 75002 Paris - Tél. : 01 43 12 52 52 - Fax : 01 43 12 52 53

Objet social : Acquisition et Gestion d'un patrimoine immobilier locatif

À REMPLIR EN TRIPLE
EXEMPLAIRE DONT UN
ORIGINAL DOIT ÊTRE REMIS
À LA SOCIÉTÉ DE GESTION.

NUE-PROPRIÉTÉ TEMPORAIRE CONVENTION DE DÉMEMBREMENT

SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} M^{lle} Indivision

Personne Morale

Nom (ou Raison sociale) :

Prénom(s) (ou Représentant légal) :

Nom de jeune fille :

Nu(e)-propriétaire de part(s)

Est convenu ce qui suit,

L'usufruit de part(s) acquis par : la SCI USUFRUIMMO 2016 pour une période de ans à compter de l'entrée en jouissance, cessera après avoir perçu trimestrialités de revenus.

Le certificat nominatif représentatif des parts sera établi au nom de :

M. M^{me} M^{lle} M. et M^{me} MM. M^{mes} pour la nue-propiété.

USUFRUIMMO 2016 (Raison sociale) pour l'usufruit.

DROIT DE VOTE : Conformément à l'article 12 des statuts, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions ordinaires et au nu-propiétaire pour les décisions extraordinaires.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : L'usufruitier perçoit la totalité des résultats distribués jusqu'à l'extinction de l'usufruit. La participation aux bénéfices de l'usufruit s'éteint avec l'arrivée de son terme. Cela peut donner lieu, le cas échéant (date du terme différente du terme du trimestre civil), au versement d'un dernier acompte trimestriel limité à 1 ou 2 mois au lieu de 3 mois.

JOUISSANCE DES PARTS : Les parts souscrites porteront jouissance en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1er jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

PACTE DE PRÉFÉRENCE - NANTISSEMENT : Dans l'hypothèse où le nu-propiétaire ou l'usufruitier désirerait céder ses droits sur ses parts à un tiers, il s'engage à donner la préférence à l'autre partie pour l'acquisition de la nue-propiété ou de l'usufruit selon le cas.

L'offre, précisant les caractéristiques de la cession, devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception. Le bénéficiaire de cette offre disposera d'un délai de quinze jours à compter de la réception pour exercer son droit de préférence.

En cas de nantissement de la nue-propiété ou de l'usufruit, seule la partie concernée par cette garantie est engagée à l'égard de l'organisme financier bénéficiaire.

Cet engagement ne saurait porter préjudice à l'autre partie.

DROIT ET CESSIION : À l'arrivée du terme de la convention, date de l'extinction de l'usufruit, sauf convention contraire entre les parties, le nu-propiétaire acquiert la pleine propriété des parts.

En cas de cession de la nue-propiété ou de l'usufruit, la convention de démembrement sera notifiée au nouvel acquéreur par avenant, et demeurera en vigueur.

LE NU-PROPRIÉTAIRE ET L'USUFRUITIER DÉCLARENT :

- Avoir reçu un exemplaire et pris connaissance du dossier de souscription (note d'information et statuts, documents commerciaux, bulletin de souscription, derniers rapport annuel et bulletin trimestriel)

Fait à le en 3 exemplaires dont un est resté en ma (notre) possession.

Nombre de part(s) en toutes lettres et Signature(s) manuscrite(s) ou Signature(s) électronique(s).

USUFRUITIER

Par procuration Inter Gestion REIM
Représentée par Gilbert RODRIGUEZ
Président Directeur Général

Souscripteur

NU(S)-PROPRIÉTAIRE(S)

Co-souscripteur

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ

CODE ID :

Date de réception : Date d'enregistrement : Date d'entrée en jouissance :

Toutes les informations recueillies dans le présent bulletin sont nécessaires pour le traitement de la demande de souscription de parts et seront conservées par Inter Gestion REIM pendant toute la durée de votre investissement. Inter Gestion REIM est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède au sens des dispositions du Règlement Européen 2016/679. Seuls les personnes exerçant au sein d'Inter Gestion REIM, les partenaires, les prestataires en qualité de sous traitants d'Inter Gestion REIM ainsi que les autorités administratives, légales ou réglementaires habilitées seront destinataires de ces données personnelles. Toute personne concernée dispose auprès d'Inter Gestion REIM d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur ses données personnelles. Les conditions de traitement des données personnelles sont disponibles en ligne sur le site internet : www-inter-gestion.com.

CRISTAL RENTE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 du code civil, L.214-86 À L.214-118, L.231-8 À L.231-21 ET R.214-130 À R.214-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS • Capital social de 300 150 000 € • 531 884 070 RCS Paris.

2 rue de la paix 75002 Paris • tél. : 01 43 12 52 52 - fax : 01 43 12 52 53

La Société de gestion a obtenu l'agrément de la AMF n° SGP 12000008 du 29 février 2012.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Durée de la société: La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris.

Capital social d'origine: 765 000 euros

Capital statutaire: Le capital social statutaire est fixé à 300 150 000 euros. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence du plafond de 300 150 000 euros.

Date d'ouverture des souscriptions: 11 août 2011

Durée de démembrement et prix de souscription de la part: Le prix de souscription d'une part frais inclus correspondant à la durée de démembrement temporaire choisie est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le prix de souscription d'une part en pleine propriété est de 1 236,67€ à compter du 1^{er} février 2020.

DURÉE	CLÉS DE RÉPARTITION		PRIX DE LA PART EN NUE-PROPRIÉTÉ	PRIX DE LA PART EN USUFRUIT
	NUE-PROPRIÉTÉ	USUFRUIT		
3 ANS	87,5%	12,5%	1 082,08625 €	154,58375 €
4 ANS	85,0%	15,0%	1 051,16950 €	185,50050 €
5 ANS	80,0%	20,0%	989,33600 €	247,33400 €
6 ANS	78,0%	22,0%	964,60260 €	272,06740 €
7 ANS	75,0%	25,0%	927,50250 €	309,16750 €
8 ANS	72,5%	27,5%	896,58575 €	340,08425 €
9 ANS	70,0%	30,0%	865,66900 €	371,00100 €
10 ANS	68,0%	32,0%	840,93560 €	395,73440 €
11 ANS	66,0%	34,0%	816,20220 €	420,46780 €
12 ANS	64,5%	35,5%	797,65215 €	439,01785 €
13 ANS	64,0%	36,0%	791,46880 €	445,20120 €
14 ANS	63,0%	37,0%	779,10210 €	457,56790 €
15 ANS	61,5%	38,5%	760,55205 €	476,11795 €
16 ANS	61,0%	39,0%	754,36870 €	482,30130 €
17 ANS	60,0%	40,0%	742,00200 €	494,66800 €
18 ANS	59,0%	41,0%	729,63530 €	507,03470 €
19 ANS	58,0%	42,0%	717,26860 €	519,40140 €
20 ANS	57,5%	42,5%	711,08525 €	525,58475 €

Minimum de souscription: 1 part

Modalités de règlement: Le règlement s'effectue à l'ordre de SCPI CRISTAL RENTE au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription. Il est adressé au siège de la Société de gestion : 2 rue de la Paix - 75002 Paris. Le règlement correspondant doit être obligatoirement joint. En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'établissement prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

Jouissance des parts: Les parts souscrites porteront jouissance en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1^{er} jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

Responsabilité des associés: La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

Revente des parts: La SCPI ne garantit pas la revente des parts.

Gestion de la trésorerie: Les revenus de capitaux mobiliers (intérêts, revenus distribués et revenus assimilés) perçus ou inscrits en compte à compter du 1^{er} janvier 2018, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30% dont 12,8% pour l'impôt sur le revenu et 17,2% pour les prélèvements sociaux. Toutefois les contribuables qui y auraient intérêt pourront opter pour l'imposition de l'ensemble de leurs revenus mobiliers suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les revenus immobiliers (revenus fonciers et plus values immobilières) sont exclus du champ d'application de l'imposition forfaitaire et imposés dans les conditions de droit commun.

Personnes Physiques:

- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport ou carte de séjour) du (des) signataire(s),
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, facture de téléphonie fixe, facture d'eau ou quittance de loyer),
- Fiche de renseignement.

Mineurs et Majeurs protégés: Le bulletin doit être établi au nom du mineur avec mention de sa situation juridique et signé par le représentant légal qui indique ses nom, prénom, qualité et domicile. Pour les majeurs protégés : remplir le formulaire au nom du majeur protégé, le faire signer par le tuteur ou le curateur et le majeur protégé. Joindre une copie du jugement de protection ainsi qu'une pièce d'identité du tuteur ou curateur.

Les bulletins de souscription sont à adresser à la Société de gestion par courrier : Inter Gestion REIM - 2, rue de la paix - 75002 Paris. La Société de gestion ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise ou non transmission/réception des bulletins de souscription.

Société de gestion: Inter Gestion REIM SA titulaire de l'agrément délivré par l'Autorité des marchés financiers le 29 février 2012 sous le numéro SGP 12000008 domiciliée 2, rue de la paix - 75002 Paris.



CRISTAL RENTE

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 300 150 000 €
2 rue de la Paix 75002 Paris - Tél. : 01 43 12 52 52 - Fax : 01 43 12 52 53

Objet social : Acquisition et Gestion d'un patrimoine immobilier locatif

À REMPLIR EN TRIPLE
EXEMPLAIRE DONT UN
ORIGINAL DOIT ÊTRE REMIS
À LA SOCIÉTÉ DE GESTION.

NUE-PROPRIÉTÉ TEMPORAIRE CONVENTION DE DÉMEMBREMENT

SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} M^{lle} Indivision

Personne Morale

Nom (ou Raison sociale):

Prénom(s)(ou Représentant légal) :

Nom de jeune fille:

Nu(e)-propriétaire de part(s)

CO-SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} M^{lle} Indivision

Personne Morale

Nom (ou Raison sociale):

Prénom(s)(ou Représentant légal) :

Nom de jeune fille:

Nu(e)-propriétaire de part(s)

Est convenu ce qui suit,

L'usufruit de part(s) acquis par : la SCI USUFRUIMMO 2016 pour une période de ans à compter de l'entrée en jouissance, cessera après avoir perçu trimestrialités de revenus.

Le certificat nominatif représentatif des parts sera établi au nom de:

M. M^{me} M^{lle} M. et M^{me} MM. M^{mes} pour la nue-propiété.

USUFRUIMMO 2016 (Raison sociale) pour l'usufruit.

DROIT DE VOTE : Conformément à l'article 12 des statuts, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions ordinaires et au nu-propiétaire pour les décisions extraordinaires.

RÉPARTION DES BÉNÉFICES: L'usufruitier perçoit la totalité des résultats distribués jusqu'à l'extinction de l'usufruit. La participation aux bénéfices de l'usufruit s'éteint avec l'arrivée de son terme. Cela peut donner lieu, le cas échéant (date du terme différente du terme du trimestre civil), au versement d'un dernier acompte trimestriel limité à 1 ou 2 mois au lieu de 3 mois.

JOUISSANCE DES PARTS: Les parts souscrites porteront jouissance en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1er jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

PACTE DE PRÉFÉRENCE - NANTISSEMENT : Dans l'hypothèse où le nu-propiétaire ou l'usufruitier désirerait céder ses droits sur ses parts à un tiers, il s'engage à donner la préférence à l'autre partie pour l'acquisition de la nue-propiété ou de l'usufruit selon le cas.

L'offre, précisant les caractéristiques de la cession, devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception. Le bénéficiaire de cette offre disposera d'un délai de quinze jours à compter de la réception pour exercer son droit de préférence.

En cas de nantissement de la nue-propiété ou de l'usufruit, seule la partie concernée par cette garantie est engagée à l'égard de l'organisme financier bénéficiaire.

Cet engagement ne saurait porter préjudice à l'autre partie.

DROIT ET CESSION: À l'arrivée du terme de la convention, date de l'extinction de l'usufruit, sauf convention contraire entre les parties, le nu-propiétaire acquiert la pleine propriété des parts.

En cas de cession de la nue-propiété ou de l'usufruit, la convention de démembrement sera notifiée au nouvel acquéreur par avenant, et demeurera en vigueur.

LE NU-PROPRIÉTAIRE ET L'USUFRUITIER DÉCLARENT :

- Avoir reçu un exemplaire et pris connaissance du dossier de souscription (note d'information et statuts, documents commerciaux, bulletin de souscription, derniers rapport annuel et bulletin trimestriel)

Fait à le en 3 exemplaires dont un est resté en ma (notre) possession.

Nombre de part(s) en toutes lettres et Signature(s) manuscrite(s) ou Signature(s) électronique(s).

USUFRUITIER

Par procuration Inter Gestion REIM
Représentée par Gilbert RODRIGUEZ
Président Directeur Général

Souscripteur

NU(S)-PROPRIÉTAIRE(S)

Co-souscripteur

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ

CODE ID:

Date de réception: Date d'enregistrement: Date d'entrée en jouissance:

Toutes les informations recueillies dans le présent bulletin sont nécessaires pour le traitement de la demande de souscription de parts et seront conservées par Inter Gestion REIM pendant toute la durée de votre investissement. Inter Gestion REIM est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède au sens des dispositions du Règlement Européen 2016/679. Seuls les personnes exerçant au sein d'Inter Gestion REIM, les partenaires, les prestataires en qualité de sous traitants d'Inter Gestion REIM ainsi que les autorités administratives, légales ou réglementaires habilitées seront destinataires de ces données personnelles. Toute personne concernée dispose auprès d'Inter Gestion REIM d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur ses données personnelles. Les conditions de traitement des données personnelles sont disponibles en ligne sur le site internet : www-inter-gestion.com.

CRISTAL RENTE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 du code civil, L.214-86 À L.214-118, L.231-8 À L.231-21 ET R.214-130 À R.214-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS • Capital social de 300 150 000 € • 531 884 070 RCS Paris.

2 rue de la paix 75002 Paris • tél. : 01 43 12 52 52 - fax : 01 43 12 52 53

La Société de gestion a obtenu l'agrément de la AMF n° SGP 12000008 du 29 février 2012.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Durée de la société: La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris.

Capital social d'origine: 765 000 euros

Capital statutaire: Le capital social statutaire est fixé à 300 150 000 euros. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence du plafond de 300 150 000 euros.

Date d'ouverture des souscriptions: 11 août 2011

Durée de démembrement et prix de souscription de la part: Le prix de souscription d'une part frais inclus correspondant à la durée de démembrement temporaire choisie est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le prix de souscription d'une part en pleine propriété est de 1 236,67€ à compter du 1^{er} février 2020.

DURÉE	CLÉS DE RÉPARTITION		PRIX DE LA PART EN NUE-PROPRIÉTÉ	PRIX DE LA PART EN USUFRUIT
	NUE-PROPRIÉTÉ	USUFRUIT		
3 ANS	87,5%	12,5%	1 082,08625 €	154,58375 €
4 ANS	85,0%	15,0%	1 051,16950 €	185,50050 €
5 ANS	80,0%	20,0%	989,33600 €	247,33400 €
6 ANS	78,0%	22,0%	964,60260 €	272,06740 €
7 ANS	75,0%	25,0%	927,50250 €	309,16750 €
8 ANS	72,5%	27,5%	896,58575 €	340,08425 €
9 ANS	70,0%	30,0%	865,66900 €	371,00100 €
10 ANS	68,0%	32,0%	840,93560 €	395,73440 €
11 ANS	66,0%	34,0%	816,20220 €	420,46780 €
12 ANS	64,5%	35,5%	797,65215 €	439,01785 €
13 ANS	64,0%	36,0%	791,46880 €	445,20120 €
14 ANS	63,0%	37,0%	779,10210 €	457,56790 €
15 ANS	61,5%	38,5%	760,55205 €	476,11795 €
16 ANS	61,0%	39,0%	754,36870 €	482,30130 €
17 ANS	60,0%	40,0%	742,00200 €	494,66800 €
18 ANS	59,0%	41,0%	729,63530 €	507,03470 €
19 ANS	58,0%	42,0%	717,26860 €	519,40140 €
20 ANS	57,5%	42,5%	711,08525 €	525,58475 €

Minimum de souscription: 1 part

Modalités de règlement: Le règlement s'effectue à l'ordre de SCPI CRISTAL RENTE au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription. Il est adressé au siège de la Société de gestion : 2 rue de la Paix - 75002 Paris. Le règlement correspondant doit être obligatoirement joint. En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'établissement prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

Jouissance des parts: Les parts souscrites porteront jouissance en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1^{er} jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

Responsabilité des associés: La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

Revente des parts: La SCPI ne garantit pas la revente des parts.

Gestion de la trésorerie: Les revenus de capitaux mobiliers (intérêts, revenus distribués et revenus assimilés) perçus ou inscrits en compte à compter du 1^{er} janvier 2018, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30% dont 12,8% pour l'impôt sur le revenu et 17,2% pour les prélèvements sociaux. Toutefois les contribuables qui y auraient intérêt pourront opter pour l'imposition de l'ensemble de leurs revenus mobiliers suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les revenus immobiliers (revenus fonciers et plus values immobilières) sont exclus du champ d'application de l'imposition forfaitaire et imposés dans les conditions de droit commun.

Personnes Physiques:

- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport ou carte de séjour) du (des) signataire(s),
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, facture de téléphonie fixe, facture d'eau ou quittance de loyer),
- Fiche de renseignement.

Mineurs et Majeurs protégés: Le bulletin doit être établi au nom du mineur avec mention de sa situation juridique et signé par le représentant légal qui indique ses nom, prénom, qualité et domicile. Pour les majeurs protégés : remplir le formulaire au nom du majeur protégé, le faire signer par le tuteur ou le curateur et le majeur protégé. Joindre une copie du jugement de protection ainsi qu'une pièce d'identité du tuteur ou curateur.

Les bulletins de souscription sont à adresser à la Société de gestion par courrier : Inter Gestion REIM - 2, rue de la paix - 75002 Paris. La Société de gestion ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise ou non transmission/réception des bulletins de souscription.

Société de gestion: Inter Gestion REIM SA titulaire de l'agrément délivré par l'Autorité des marchés financiers le 29 février 2012 sous le numéro SGP 12000008 domiciliée 2, rue de la paix - 75002 Paris.